

12. MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

13. FORMATEUR(S) / INTERVENANT(S)

14. MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

15. ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DE LA SATISFACTION

- Feuille d'émargement signée ;
- Suivi de la participation aux activités ;
- Observation des travaux d'application et réalisation de l'évaluation.

17. VALIDATION DE LA FORMATION ET DOCUMENTS DÉLIVRÉS

Une attestation individuelle de fin de formation ainsi qu'un certificat de réalisation sont délivrés à l'issue du module 1, sous réserve de la participation à l'ensemble des 4 heures de formation et de la réalisation des activités pédagogiques et d'évaluation prévues.

Ce module constitue la première étape d'un parcours de formation composé de trois modules complémentaires :

- **Module 1** : structuration du dispositif, constitution de l'équipe pluridisciplinaire et recherche de financements ;
- **Module 2** : apprentissage de l'encadrement des séances 1 à 5 du protocole thérapeutique utilisant l'escrime comme outil d'accompagnement ;
- **Module 3** : apprentissage de l'encadrement des séances 6 à 10 de ce protocole.

L'accès au module 2 est conditionné à la constitution effective d'une équipe pluridisciplinaire adaptée au dispositif et à la mobilisation des financements nécessaires à sa mise en œuvre. Ces conditions font l'objet d'une vérification préalable par l'IFFE, en lien avec les intervenants de la formation.

La validation fédérale du parcours n'est effective qu'après la réalisation et la validation des trois modules.

À l'issue du parcours complet, la formation est enregistrée sur l'extranet de la Fédération Française d'Escrime, dans le profil individuel du licencié. Cette reconnaissance peut être valorisée par le licencié et sa structure, notamment dans le cadre des démarches de labellisation fédérale Sport Santé, selon les critères applicables à chaque campagne. La participation au seul module 1 ne donne donc pas lieu à une validation du parcours complet sur l'extranet fédéral et ne confère aucune prérogative d'encadrement du protocole thérapeutique.

18. SUPPORTS REMIS AUX PARTICIPANTS

- Supports pédagogiques des intervenants et présentation synthétique du dispositif ;
- Ressources pour identifier professionnels de santé et associations d'aide aux victimes ;
- Outils de construction d'un réseau de partenaires ;
- Exemples de budgets et informations sur les financements possibles ;
- Trame de feuille de route pour préparer le déploiement.

19. MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION

Inscription auprès de l'IFFE selon les modalités communiquées pour la session. Elle devient définitive après réception des éléments administratifs demandés, vérification des éventuels prérequis et confirmation du financement ou du règlement. Le délai d'accès dépend des places disponibles et du calendrier des sessions.

Tarif : **120 €** par participant pour 4 heures de formation. Ce tarif correspond aux coûts pédagogiques ; les éventuels frais de déplacement, restauration et hébergement ne sont pas inclus.

21. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Référent handicap / accessibilité :

22. CONTACTS

MORLOT Rémi – Directeur de l'IFFE – remi.morlot@ffescrime.fr

LE BLANC Maéva – Coordonnatrice administrative de l'IFFE – maeva.leblanc@ffescrime.fr

MORLOT Rémi – Directeur de l'IFFE – remi.morlot@ffescrime.fr